

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 24 (1933)
Heft: 17

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union de Centrales Suisses d'Electricité

Ordre du jour de la 41^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi 23 septembre 1933, à 9 h 30
à Lugano, au Kursaal

Discours de bienvenue.

- 1° Nomination de deux scrutateurs.
- 2° Approbation du procès-verbal de la 40^e assemblée générale du 18 juin 1932 à Soleure¹⁾.
- 3° Approbation du rapport du comité sur l'année 1932²⁾.
- 4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1932²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5° Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1932²⁾.
- 6° Compte de la Section des achats pour l'exercice 1932²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1934²⁾, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 8° Budget de l'UCS pour 1934²⁾; proposition du comité.
- 9° Budget de la Section des achats pour 1934²⁾; proposition du comité.
- 10° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1932²⁾ et compte 1932, approuvés par la commission d'administration.
- 11° Budget du Secrétariat général pour 1934²⁾ approuvé par la commission d'administration.
- 12° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1932 et budget pour l'année 1933²⁾.
- 13° Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) du président du comité,
 - c) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14° Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15° Divers: propositions des membres.
- 16° Conférence de M. E. Blank, ingénieur en chef de la S. A. Motor-Columbus, Baden, sur la construction de la ligne aérienne à haute tension par dessus le massif du St-Gothard, avec projections et film.

Pour le comité de l'UCS,

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) *R. A. Schmidt.* (sig.) *A. Kleiner.*

¹⁾ Voir Bulletin 1932, No. 17.

²⁾ Voir Bulletin 1933, No. 17.

Union de Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1932.

En 1932 le comité était composé comme suit: MM. *Schmidt*-Lausanne, président; *Andreoni*-Lugano, *Bertschinger*-Zurich, *Elser*-St-Gall, *Graner*-St-Imier, *Keller*-Berne, de *Montmollin*-Lausanne, *Niesz*-Baden, *Triib*-Zurich; secrétaire général jusqu'au 31 mars 1932 *F. Largiadèr* et à partir du 1^{er} avril 1932 *A. Kleiner*; secrétaire *O. Ganguillet*.

Le Comité a tenu 6 séances au cours de l'année 1932.

L'assemblée générale a eu lieu à Soleure le 18 juin 1932; le procès-verbal de cette assemblée figure au bulletin 1932, No. 17, page 451 et suivantes. Il en ressort que MM. de Montmollin et Bertschinger, qui avaient donné leur démission pour fin 1932, ont été remplacés par M. Joye, directeur des Entreprises Electriques Fribourgeoises, et M. Stiefel, directeur du Service électrique de la ville de Bâle.

Peu de jours après l'assemblée générale nous avons eu la douleur d'apprendre la mort prématurée de notre cher collègue M. de Montmollin, qui avait été pendant de nombreuses années un de nos plus fidèles et précieux collaborateurs; nous lui garderons toujours un souvenir ému et reconnaissant.

La *marche des affaires* en 1932 s'est ressentie fortement de la crise générale. La statistique de la production d'énergie fait ressortir une diminution de 69 millions de kWh dans la vente en Suisse et de 86 millions de kWh dans l'exportation.

L'énergie disponible dans les centrales au fil de l'eau et les centrales avec bassin d'accumulation saisonnière a été toujours largement suffisante, bien que l'hiver 1931/32 ait été particulièrement sec et que la puissance disponible dans les usines au fil de l'eau soit tombée à un niveau plus bas que celui atteint depuis de nombreuses années. Grâce aux réserves d'énergie dans les bassins d'accumulation, les installations thermiques n'ont eu à fournir malgré la sécheresse que 11 millions de kWh. L'été et l'automne nous ont apporté des précipitations à peu près normales, de sorte que les bassins d'accumulation saisonnière, s'étant trouvés complètement remplis à l'entrée de l'hiver 1932/33, ont présenté une réserve atteignant au total 460 millions de kWh, suffisante pour affronter sans crainte un nouvel hiver sec. Une consolation à cette époque de crise est l'accroissement constant de l'emploi d'énergie électrique dans les ménages.

Une enquête faite à ce sujet au cours du printemps 1932 a montré qu'on peut évaluer à 110 000 le nombre de ménages qui disposaient en Suisse d'un chauffe-eau électrique au commencement de 1932, et à 75 000 le nombre de ménages cuisant à cette époque exclusivement à l'électricité. L'accroissement au cours de 1932 peut être évalué à environ 20 000 chauffe-eau et environ 10 000 fourneaux-potagers de 2 plaques ou plus. Ce développement de l'emploi de l'électricité dans les ménages est dû en premier lieu au fait que les appareils ménagers ont atteint une perfection réjouissante et que le public s'est enfin partout rendu compte des grands services que peut lui rendre l'électricité dans tous les domaines. La propagande inlassable des centrales et de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique ont certainement contribué beaucoup aussi à ce résultat.

De notre côté nous avons aidé la «Semaine Suisse» par une subvention, à récompenser des élèves qui auront fourni les meilleurs thèmes sur les utilisations domestiques de l'énergie électrique.

Comme une des conséquences fâcheuses de la crise, nous devons signaler les demandes incessantes et inconsidérées d'abaissement du prix de l'énergie électrique. Nous avons déjà fait ressortir à différentes reprises que le prix de l'énergie est aujourd'hui en moyenne de 15 % à 20 % inférieur au prix d'avant-guerre, bien qu'une grande partie des installations date d'une époque où les prix de construction étaient les plus élevés. Le public a tout intérêt à ce que les entreprises de production et de distribution d'énergie soient gérées avec prudence. Un ralentissement dans les amortissements doit être évité à tout prix et pourrait avoir des suites fâcheuses. Tant qu'un amortissement normal tel qu'il a été appliqué jusqu'à ce jour est matériellement possible, c'est un devoir de le pratiquer pour éviter à nos descendants les fameux «assainissements» brutaux. Aucune entreprise industrielle ne peut compter sur une période illimitée de prospérité, personne ne sait ce que l'avenir nous réserve. La situation actuelle des Chemins de fer fédéraux est éloquente à cet égard; il y a 20 ans à peine ils ont cru pouvoir ralentir l'allure de l'amortissement en portant la durée d'amortissement de 60 ans à 100 ans; maintenant se révèle la nécessité de sacrifices considérables. Il est indispensable que les dirigeants des entreprises d'électricité fassent ressortir le danger d'un abaissement trop

rapide des prix de vente et d'un amortissement insuffisant qui en serait la conséquence. En particulier en ce qui concerne l'énergie pour l'éclairage, une réduction du prix en-dessous des prix les plus bas pratiqués actuellement par les entreprises importantes n'apparaît pas justifiée; en outre il peut en résulter des suites fâcheuses surtout pour les entreprises qui ne se trouvent pas dans une situation assez favorable pour pouvoir suivre le mouvement. Quelques centrales se sont trouvées menacées par des industriels qui envisageaient l'installation de groupes Diesel, mais il ne leur a pas été difficile de démontrer à leurs clients que, malgré le prix momentanément bas de l'huile lourde, ils avaient tout intérêt à se procurer l'énergie électrique auprès des producteurs d'énergie suisses exploitant des forces hydrauliques. Notre secrétariat a fourni aux centrales qui lui en ont fait la demande des calculs et tableaux comparatifs leur indiquant les limites de prix qu'elles pouvaient raisonnablement maintenir.

En raison de la crise, nous avons adressé à tous nos membres une circulaire pour les engager à *procurer du travail à nos industries souffrantes* en leur passant dès maintenant des commandes pour des renouvellements ou extensions d'installations qui s'imposeront dans un avenir plus ou moins rapproché.

Nous renouvelons ici notre appel aux centrales de faire leur possible pour soutenir dans la mesure de leurs moyens les industries suisses manquant aujourd'hui d'occupation.

Assemblées et Congrès.

L'*assemblée générale* a eu lieu le samedi, 18 juin, à la salle de musique de Soleure, le même jour que l'assemblée de l'ASE. Un compte-rendu a figuré au Bulletin 1932, No. 17, page 450 et suivantes. Le lendemain de la réunion annuelle, les membres de l'UCS ont eu l'occasion de visiter la nouvelle usine électrique de la ville de Zurich en construction sur la Limmat à Wettingen. Les ingénieurs du Service électrique de Zurich ont bien voulu donner à leurs collègues tous les renseignements utiles sur cette très intéressante installation.

Une *conférence des chefs d'exploitation* a eu lieu à Olten le 16 décembre sous la présidence de M. Schmidt, président de l'UCS. M. Kraft, ingénieur de la Kraftwerke Wäggital A.-G., y a présenté un intéressant rapport sur la construction et l'entretien des paliers de butée, et M. Köchli, ingénieur des Forces motrices bernoises, un rapport sur les travaux d'entretien des réseaux à moyenne et basse tension. Les deux rapports ont été suivis de discussions très instructives. Nous remercions les rapporteurs et tous ceux qui ont pris part à la discussion pour les renseignements et résultats d'expérience qu'ils ont bien voulu fournir à leurs collègues. Un compte-rendu de cette assemblée de discussion a figuré au Bulletin 1933, No. 8 et 9.

Une autre assemblée de discussion sur des questions de propagande, organisée par *la Société pour la diffusion de l'énergie électrique* et placée sous le patronage de l'UCS, a été tenue à Neuchâtel les 21 et 22 octobre. Des rapports y ont été présentés par: M. Berner de Noiraigue sur les armoires frigorifiques, M. Chirol de Paris sur la commande à distance de divers appareils au moyen de courants d'une fréquence de 300 à 1000 par sec., M. Ruegg de Zurich sur l'éclairage des ateliers, M. Frey de Zurich sur les cuisines électriques dans les écoles ménagères, M. Hurlimann d'Olten sur les rapports entre centrales et ménagères, M. Roesgen de Genève sur les installations électriques domestiques. Des extraits des conférences et discussions ont paru au Bulletin 1932, No. 24, page 656 et suivantes.

L'*Union internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique* (UIPD) a tenu son quatrième congrès du 8 au 12 juillet à Paris, en même temps que le Congrès international d'électricité. Une vingtaine de représentants de la Suisse y ont assisté. L'UCS s'est chargée pour ce congrès comme pour les suivants de collectionner les rapports sur les questions concernant la «Production hydraulique» et les «Statistiques». Des rapports de la première catégorie ont été présentés par M. Rickenbach, Directeur des Forces motrices de Brusio, sur les «amortissements des installations hydrauliques de production d'énergie», par M. Engler, Directeur des Forces motrices du Nord-Est, sur les «installations d'accumulation d'énergie par pompage» par M. Dutoit, Chef d'exploitation de l'usine d'Olten-Aarbourg et M. Monnier, ingénieur de la S. A. Motor-Columbus, sur l'usure des turbines hydrauliques par érosion et corrosion». M. Ganguillet, notre secrétaire, a présenté un rapport sur la question des statistiques de production d'énergie. Tous ces rapports ont été appréciés à leur juste valeur. Dans son assemblée générale l'UIPD a désigné comme son nouveau président pour les années 1933 et 1934 M. R. A. Schmidt, président de l'UCS, et nous avons assumé la tâche d'organiser le congrès bisannuel, qui se tiendra en Suisse en été 1934. Nous avons informé nos collègues étrangers qu'ils pouvaient être certains d'une réception cordiale, mais qu'en raison de la crise universelle nous ne pourrions certainement pas leur offrir des fêtes et banquets somptueux comme ceux de Rome, Paris et Bruxelles. En vue du congrès nous avons invité les plus importantes de nos entreprises à s'inscrire comme membre adhérent de l'UIPD. Comme tels ils recevront régulièrement le bulletin de ce groupement et tous les rapports envoyés et discutés dans les congrès futurs. Nous réitérons ici cette invitation.

Deux des sous-commissions de la Commission Internationale de l'Eclairage, celle du «Vocabulaire» et celle de «l'Eclairage pour la navigation aérienne» ont tenu à Zurich des réunions du 28

septembre au 7 octobre (voir le rapport du Comité Suisse de l'Éclairage, page 407).

Législation fédérale.

La commission fédérale des installations électriques après étude approfondie et remaniement, a recommandé au Département fédéral des postes et des chemins de fer l'adoption du projet définitif des nouvelles prescriptions sur les installations électriques. On peut espérer que ces nouvelles prescriptions, dont la préparation a demandé une douzaine d'années, entreront en vigueur en 1933.

Commissions de l'UCS¹⁾.

La *commission des tarifs* (président M. Bertschinger-Zurich), s'est réunie trois fois au cours de l'année. Elle a discuté très à fond la question des tarifs domestiques. L'enquête sur les tarifs appliqués aux petits consommateurs a été renouvelée et le secrétariat a fait parvenir de nouveaux tableaux comparatifs à toutes les entreprises qui avaient fourni des renseignements. Pour faciliter l'étude de la commission, le secrétariat a procédé en outre à une enquête spéciale sur la dépense d'un ménage dans différents stades d'électrification, en appliquant différents types de tarifs.

La question des meilleurs tarifs à appliquer aux ménages est extrêmement complexe. La forme des tarifs peut varier à l'infini et les idées sur la tarification la meilleure évoluent avec le temps. Notre secrétariat a préparé sur l'ensemble de cette question un exposé, destiné à être envoyé aux centrales au commencement de l'année 1932, après avoir été revu par la commission, afin de leur soumettre des suggestions ou même des directives utiles.

La *commission pour la loi sur l'expropriation* (président M. Nicole-Lausanne) s'est réunie en décembre 1932 pour examiner un cas spécial concernant l'application de la convention avec les chemins de fer fédéraux à propos de l'établissement des conduites électriques à fort courant sur le domaine des chemins de fer.

La *commission pour les questions de personnel* (président M. Ringwald-Lucerne) n'a pas eu de raison de se réunir.

La *commission d'assurance* (président M. Dubochet-Territet) s'est réunie trois fois dans le cours de l'année. Elle a eu à s'occuper en premier lieu de la question des assurances de responsabilité civile et accidents, le contrat collectif, signé fin 1927 avec les principales Compagnies d'assurance suisses, venant à expiration fin 1932. A la suite de plusieurs démarches entreprises par le président de la commission et par le secrétariat, les compagnies nous ont soumis de nouvelles propositions avec primes réduites pour l'assurance de respon-

sabilité civile, et aussi des propositions pour une assurance collective contre les accidents survenus en utilisant un véhicule à moteur. Les propositions des compagnies ont été étudiées par les membres de la commission et discutées en détail avec les représentants des compagnies d'assurance. Il en est résulté quelques sensibles améliorations et précisions. Le texte de la nouvelle convention avec les compagnies d'assurance est parvenu aux centrales dans le cours du mois de janvier.

La nouvelle assurance contre les accidents dus à l'emploi de véhicules à moteur est un complément utile de l'assurance de la Caisse nationale de Lucerne. En ce qui concerne cette dernière, une précision a été obtenue à la suite d'une démarche faite à Lucerne par le président de notre commission. Les membres de l'UCS ont été renseignés à ce sujet le 26 février 1932 par un circulaire de notre secrétariat.

La question de l'assurance mobilière contre l'incendie occupe notre commission depuis deux ans. Les centrales nous ont fourni des renseignements complémentaires et nous avons soumis aux compagnies d'assurance un modèle de contrat normal que nous voudrions leur faire adopter. Ce document fera incessamment l'objet d'une nouvelle discussion.

Commission pour l'étude des accidents dus aux courants forts (président M. Ringwald-Lucerne). Dans le courant de 1932 un médecin physiologiste a été engagé pour procéder aux travaux et expériences sous la direction de M. le professeur Cloëta. Après avoir étudié à fond toute la documentation, ce médecin a soumis à la commission médicale un programme détaillé des travaux. Il a organisé le laboratoire; le cardiographe Duchosal a dû être remanié et on a installé en plus un appareil permettant de contrôler par voie directe la variation de l'activité du cœur. Quelques expériences préliminaires ont été exécutées sur des cobayes.

Quant à l'activité des différentes *commissions de l'UCS et de l'ASE*, il y a lieu de se reporter au rapport annuel du secrétariat général, p. 401 et suivantes du présent bulletin. Nous tenons à remercier ici sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu collaborer dans l'une ou l'autre de nos commissions et spécialement leurs présidents. Nous remercions aussi les centrales qui ont bien voulu répondre aux questionnaires de notre secrétariat pour la peine qu'elles ont prise, et nous prions instamment toutes les centrales de faciliter nos enquêtes dont les résultats sont d'autant plus complets et utiles que le nombre des réponses a été plus grand. Nous pensons ici en premier lieu aux enquêtes entreprises pour déterminer les progrès de l'électrification des ménages. Si nous pouvons renseigner les centrales chaque année sur l'importance des nouvelles installations récentes de fourneaux-potagers et de chauffe-eau en Suisse, nous leur rendons certainement un service. C'est dans

¹⁾ La composition des commissions de l'UCS se trouve à l'annuaire de l'ASE 1933.

ce domaine qu'elles peuvent espérer un développement incessant de leurs affaires.

La Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité a eu le 1^{er} juillet 1932 dix ans d'existence. Elle comptait à cette date 77 entreprises avec 3460 assurés. Elle a distribué pendant son existence 1 688 465 frs. à titre de pensions et d'indemnités et s'est développée conformément aux prévisions de notre actuaire. La baisse du taux d'intérêt s'accroissant, il n'est pas impossible que le comité soit dans quelques années amené à proposer une élévation des primes, nécessaire pour compenser cette baisse.

Union Suisse des Installateurs-Electriciens. Sur la demande de cette association, une délégation de l'UCS s'est entretenue à trois reprises avec une délégation de l'Union des Installateurs-Electriciens dans le but de réviser les «Conditions normales pour l'octroi d'une licence d'installateur». Ces nouvelles «conditions normales» ont été distribuées aux membres de l'UCS dans les premiers jours de l'année 1933. Il doit être bien entendu qu'elles ne lient les centrales en aucune façon. Elles peuvent servir de directives, mais chaque centrale demeure libre de les modifier à son gré, afin de les adapter aux besoins locaux.

L'étude de l'organisation des futurs examens de maîtrise a subi un arrêt, parce que le département fédéral de l'économie publique n'était pas pressé de mettre en vigueur les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

En attendant, les *examens des installateurs* désirant obtenir une licence ont eu lieu comme de coutume à Zurich et à Berne sous la présidence de notre secrétaire. En 10 séances, 76 candidats ont subi les examens, 47 ont été recommandés pour l'octroi d'une licence.

Rapports avec la Société pour la diffusion de l'énergie électrique et l'Office d'éclairagisme. On sait que l'UCS appuie ces deux institutions, qui ont pour but d'agir auprès du grand public par tous les moyens susceptibles de généraliser l'emploi de l'énergie électrique. A la première, l'UCS verse une subvention importante, qui est actuellement de 7500 frs. par an. Nous avons déjà parlé de l'assemblée de discussion organisée à Neuchâtel par la Société pour la diffusion de l'énergie électrique. Cette société s'efforce de faire connaître au grand public, à l'aide de brochures, de films, de conférences et d'un service de presse, les avantages qu'il peut tirer d'un emploi intense de l'énergie.

L'Office d'éclairagisme, subventionné par le syndicat des fabricants de lampes à incandescence, est dirigé par un comité présidé par M. Trüb, direc-

teur du service électrique de la ville de Zurich. Le comité se compose de deux représentants des fabricants syndiqués, deux représentants de l'UCS et deux représentants de l'Union suisse des installateurs-électriciens. Il a tenu cinq séances en 1932. Il a fait paraître une brochure sur l'importance de l'éclairage dans les métiers, qui a été mise à la disposition des centrales, il a prêté son concours à la Semaine suisse et fait paraître de nombreuses publications intéressant l'éclairage dans les hôtels, restaurants, cuisines et écoles. Il a organisé de nombreuses conférences pour architectes et installateurs-électriciens, et a participé très activement à la Semaine d'éclairage de Coire et de Zurich.

A l'occasion de la Semaine d'éclairage de Zurich, les représentants des centrales ont été convoqués à Zurich, où ils ont entendu une conférence intéressante de M. Trüb et assisté à des démonstrations très instructives.

Invitations de Sociétés amies.

L'Union Suisse des Installateurs-Electriciens et l'Associations Suisse pour l'Aménagement des Eaux ont invité l'UCS à leurs assemblées générales et l'UCS s'y est fait représenter.

L'UCS elle-même a renoncé cette année à inviter des associations suisses et étrangères, vu le cadre modeste de notre assemblée générale.

La liste des membres de l'UCS a subi en 1932 les modifications suivantes:

nombre de membres fin 1931	349
sont sortis en 1932	6
nouvellement admis	—
nombre de membres fin 1932	343

Finances. Les comptes pour l'année 1932 et le bilan figurent ci-dessous. Les recettes s'élèvent à fr. 117 101.67 de même que les dépenses; dans ces dernières sont compris fr. 19 156.62 mis en réserve pour des buts spéciaux de l'UCS.

Nous ne voulons pas clore le présent rapport sans exprimer à M. le Directeur Bertschinger nos plus vifs remerciements. Nous ne le voyons quitter le comité de l'UCS qu'avec beaucoup de regrets et nous n'oublions pas le zèle et la conscience qu'il a apportés aux travaux de notre association pendant sept années.

Zurich, le 18 mai 1933.

*Pour le comité
de l'Union de Centrales Suisse d'électricité:*

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) R. A. Schmidt. (sig.) A. Kleiner.

UCS

Compte de l'année 1932 et Budget pour l'année 1934.

	Budget 1932 fr.	Compte 1932 fr.	Budget 1934 fr.
<i>Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente	—	1 497,12	—
Cotisations des membres	80 000	79 205,—	80 000
Intérêts	11 500	10 899,55	11 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux ...	12 000	12 000,—	10 000
Versement de l'O. d'E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	13 500	13 500,—	13 500
	117 000	117 101,67	114 500
<i>Dépenses:</i>			
Cotisations à d'autres associations	2 800	2 782,50	2 900
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	72 000	72 000,—	72 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000,—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	7 500	7 500,—	7 500
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000	865,60	1 000
Subvention à l'impression de la Statistique	2 000	2 000,—	2 000
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500,—	500
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	26 200	26 453,57	23 600
	117 000	117 101,67	114 500

Bilan au 31 décembre 1932.

<i>Actif:</i>		fr.	<i>Passif:</i>		fr.
Valeurs	260 517,—		Capital	180 000,—	
Débiteurs	3 880,—		Fonds de réserve	85 000,—	
Banque, Carnet de dépôt	57 638,20		Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	23 623,62	
Banque, Compte-courant	16 080,70		Créditeurs	50 324,75	
Compte de chèques postaux	564,44				
Caisse	268,03				
	338 948,37			338 948,37	

Section des achats de l'UCS.

**Rapport sur l'année 1932,
présenté à l'assemblée générale par
l'Union de Centrales Suisses d'électricité.**

Par suite de la convention du 18 décembre 1929 passée entre l'Union de Centrales Suisses d'électricité, l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens et le Syndicat des fabricants de lampes à incandescence, la recette dont l'UCS peut librement disposer, se monte annuellement à 13 500 fr. Ce montant est porté directement au compte de l'UCS.

Nos accords avec les fabricants de conducteurs, de tubes isolants et d'appareils électrothermiques n'ont pas subi de modifications.

Les centrales intéressées à ces accords ont acheté entre le 1^{er} juillet 1931 et le 30 juin 1932 4 676 950 m de conduc-

teurs isolés (y compris 89 750 m de conducteurs sous plomb isolés au caoutchouc) et 660 000 m de tubes isolants; elles ont touché sur ces achats une ristourne de fr. 50 300.—.

Les centrales intéressées ont acheté pendant la même période pour fr. 1 972 000 d'appareils électrothermiques.

Les livraisons d'huile pour transformateurs et disjoncteurs ont été effectuées par le même fournisseur que jusqu'à ce jour à un prix légèrement diminué.

Finances. Les comptes annuels et le bilan sont reproduits ci-dessous. Les recettes comportent fr. 23 829,74, les dépenses fr. 22 445,05. L'excédent des recettes est de fr. 1384,69. Le bilan s'élève au 31 décembre 1932 à fr. 71 384,69.

Nous proposons de porter l'excédent des recettes à compte nouveau.

Zurich, le 18 mai 1933.

Pour la section des achats de l'UCS,

Le président de l'UCS:
(sig.) R. A. Schmidt.

Le secrétaire:
(sig.) O. Ganguillet.

Section des achats de l'U C S
Compte de l'année 1932 et Budget pour l'année 1934.

	Budget 1932 fr.	Compte 1932 fr.	Budget 1934 fr.
<i>Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente	—	3 433.79	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	18 000	17 097.10	15 700
Intérêts	4 000	3 298.85	3 200
	22 000	23 829.74	18 900
<i>Dépenses:</i>			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectuées	1 500	1 598.90	700
Subvention pour buts généraux de l'UCS	12 000	12 000.—	10 000
Impôts	500	1 151.85	500
Divers et imprévus	500	194.30	200
Excédent des recettes	—	1 384.69	—
	22 000	23 829.74	18 900

Bilan au 31 décembre 1932.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	68 200.—	Fonds de compensation	55 000.—
Banque	1 030.—	Fonds de réserve	15 000.—
Compte de chèques postaux	1 314.14	Solde du compte d'exploitation	1 384.69
Caisse	461.45		
Débiteurs	379.10		
	71 384.69		71 384.69

**Propositions du Comité de l'UCS
à l'assemblée générale
du 23 septembre 1933 à Lugano.**

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 40^e assemblée générale du 18 juin 1932 à Soleure (voir Bulletin 1932, No. 17, page 457) est approuvé.

No. 3: Rapport de l'UCS.

Le rapport du comité sur l'année 1932 (page 414)¹⁾ est approuvé.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1932 et le bilan au 31 décembre 1932 (page 418) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

No. 5: Rapport de la SA.

Le rapport de la section des achats sur l'année 1932 (page 418) est approuvé.

No. 6: Compte de la SA.

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1932 et le bilan au 31 décembre 1932 (page 419) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 1384.69 est reporté à compte nouveau.

No. 7: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1934 sont fixées comme suit (comme en 1933):

Membres avec un capital:

frs.	frs.	frs.
de moins	de 50 000.—	30.—
de	50 001.— à 250 000.—	60.—
»	250 001.— à 1 000 000.—	175.—
»	1 000 001.— à 5 000 000.—	420.—
»	5 000 001.— à 10 000 000.—	750.—
	de plus de 10 000 000.—	1300.—

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 8: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1934 (page 418) est approuvé.

No. 9: Budget de la SA.

Le budget de la section des achats pour 1934 (page 419) est approuvé.

No. 10: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1932 (page 401), approuvés par la commission d'administration.

No. 11: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1934 (page 406), approuvé par la commission d'administration.

No. 12: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1932 et du budget pour 1933 (page 406).

No. 13: Nominations.

a) Nomination de trois membres du comité: conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1933 pour MM.

C. Andreoni, Lugano;
E. Graner, St-Imier;
R. A. Schmidt, Lausanne.

Ces Messieurs se sont déclarés prêts à accepter une réélection; le comité propose de confirmer ces trois messieurs dans leurs fonctions.

b) Nomination du président.

Le comité propose de réélire M. R. A. Schmidt comme président.

c) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et G. Lorenz, Thusis, ainsi que les suppléants actuels M. R. Lang, Olten, et M. L. Mercanton, Clarens.

Rapport et proposition des reviseurs des comptes à l'assemblée générale de l'UCS.

(Traduction)

Conformément à notre mandat, nous avons contrôlé aujourd'hui les comptes de l'UCS ainsi que ceux de sa section des achats pour l'exercice 1932. Les listes de titres correspondent aux bordereaux de dépôts, qui nous ont été présentés. Nous avons constaté que les comptes de profits

et pertes sont conformes aux écritures des grands livres. Nous avons également pris connaissance du compte commun du secrétariat général.

Nous basant sur nos constatations, nous nous proposons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

Zurich, de 31 juillet 1933.

Les reviseurs des comptes:

(sig.) P. Corboz.

(sig.) R. Lang.

Extrait de la liste des prescriptions, normes et directives de l'Association Suisse des Electriciens (ASE)

Die nachstehend aufgeführten Drucksachen sind durch das Generalsekretariat des SEV und VSE, Seefeldstrasse 301, Zürich 8, zu beziehen:

Les imprimés énumérés ci-dessous sont en vente au secrétariat général de l'ASE et de l'UCS (Seefeldstrasse 301), Zurich 8:

Postcheckkonto — Compte de chèques — VIII 6133.

Prix pour
les d'autres
membres personnes
de l'ASE
fr. fr.

Vorschriften. — Prescriptions.

<i>Eidgenössische Verordnungen über elektrische Anlagen</i>	1.50	2.—
<i>Ordonnances fédérales sur les installations électriques</i>	1.50	2.—
<i>Vorschriftenbuch des SEV, enthaltend die sämtlichen, nachstehend aufgeführten Vorschriften, Normalien und Leitsätze</i>	12.50	20.—
<i>Recueil des prescriptions de l'ASE, contenant tous les prescriptions, normes et directives mentionnées ci-après</i>	12.50	20.—
<i>Vorschriften betreffend Erstellung, Betrieb und Instandhaltung elektrischer Hausinstallationen, 1927 (III. Auflage, 1929)</i>	4.—	6.—
<i>Prescriptions relatives à l'établissement, à l'exploitation et à l'entretien des installations électriques intérieures, 1927 (III^e édition, 1929)</i>	4.—	6.—
<i>Prescrizioni relative all'esecuzione ed alla manutenzione degli impianti elettrici interni, 1927</i>	4.—	6.—

Normalien. — Normes.

<i>Normen für Spannungen und Spannungsprüfungen</i>	1.—	1.50
<i>Normes pour les tensions et les essais d'isolation</i>	1.—	1.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von isolierten Leitern für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour conducteurs isolés, destinés aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Schaltern für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour interrupteurs, destinés aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Steckkontakten für Hausinstallationen</i>	2.—	2.50
<i>Normes pour prises de courant, destinées aux installations intérieures</i>	2.—	2.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Schmelzsicherungen mit geschlossenen Schmelzeinsätzen für Hausinstallationen</i>	1.50	2.—
<i>SNV-Dimensionsnormalien (13 Blätter) hiezu</i>	1.50	2.—
<i>Normes pour coupe-circuit à fil fusible noyé, destinés aux installations intérieures</i>	1.50	2.—
<i>13 feuilles de normes de la SNV, annexées aux normes ASE</i>	1.50	2.—
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Verbindungsdosen für Hausinstallationen</i>	1.50	2.—
<i>Normes pour boîtes de dérivation destinées aux installations intérieures</i>	1.50	2.—
<i>Technische Bedingungen für die Lieferung von Glühlampen für Allgemeinbeleuchtung</i>	—25	—30
<i>Conditions techniques pour la livraison de lampes à incandescence pour l'éclairage général</i>	—25	—30
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Kleintransformatoren von höchstens 500 VA für Hausinstallationen</i>	1.—	1.50
<i>Normes pour l'examen de transformateurs d'une puissance ne dépassant pas 500 VA et destinés aux installations intérieures</i>	1.—	1.50
<i>Normalien zur Prüfung und Bewertung von Mineralöl für Transformatoren und Schalter</i>	1.—	1.50
<i>Normes relatives à l'essai des huiles minérales pour transformateurs et interrupteurs</i>	1.—	1.50

Leitsätze und Wegleitungen. — Directives.

<i>Wegleitung für den Schutz von Wechselstromanlagen gegen Ueberspannungen, aufgestellt von der Kommission des SEV und VSE für Hochspannungsapparate, Ueberspannungsschutz u. Brandschutz (Jahrg. 1923, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Guide pour la protection des installations électriques à courant alternatif contre les surtensions, établi par la Commission de l'ASE et de l'UCS pour les appareils à haute tension et la protection contre les surtensions et l'incendie (année 1923, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Wegleitung für den Schutz von Gleichstromanlagen gegen Ueberspannungen, aufgestellt von der Kommission des SEV und VSE für Hochspannungsapparate, Ueberspannungsschutz und Brandschutz (Jahrg. 1926, No. 6)</i>	2.—	2.50
<i>Guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions, établi par la Commission de l'ASE et de l'UCS pour les appareils à haute tension et la protection contre les surtensions et l'incendie (année 1926, No. 6)</i>	2.—	2.50